

Vent de discorde sur l'éolien

Les éoliennes, qui devront produire 10 % de l'électricité en 2020, ont déclenché une querelle entre « anti » et « pro ». Derrière, se profile un capitalisme vert à l'affût de rentes confortables, garanties par des incitations financières étatiques.

La France s'est enfin mise à l'heure de l'éolien. Et l'on ne peut que s'en réjouir pour les militants qui se battent depuis plusieurs décennies pour la consécration de ces modernes moulins à vent. Mais un souffle de discorde perturbe le développement de cette énergie verte. Une querelle où « pro » et « anti » s'empoignent par médias et sites interposés. « *Yes we can* », lance dans une lettre à Nicolas Sarkozy le site Planète éolienne, qui, pour sauver la planète, mettrait bien des éoliennes partout. On s'y gausse du « *bide* » des « *ringards* » antiéoliens, pourtant proches du millier à manifester à Paris le 4 octobre. Du côté des « anti », on tente aussi de discréditer l'adversaire à coup d'études manipulées et parfois de plaidoyers pour l'énergie nucléaire.

Elle est déjà loin, l'époque où les écolos utopistes installaient leurs premiers mâts. Les sympathiques PME luttant contre l'effet de serre ont été mises en minorité, abandonnant le Syndicat des énergies renouvelables (SER) aux énergéticiens voraces. C'est l'heure du business et de la valorisation des « porte-feuilles éoliens ».

Car, sur le terrain, tout s'accélère depuis deux ans. Le taux de croissance de ce marché porteur flirte avec les 30 %. Le constructeur allemand Enercon, numéro 3 mondial, affiche une marge de 50 %. La France est passée de 981 mégawatts (MW) installés en 2006 à 3 260 MW en 2008. Et s'est engagée sur un objectif de 13 500 MW pour 2010 (voir encadré) : parcs et projets de zones de développement éolien (ZDE) (1) prolifèrent dans les campagnes. Les opérateurs, par les bénéfices alléchés, se font insistants, malgré des refus d'autorisation. Investisseurs et géants de l'énergie, en quête de diversification, se frottent les mains. À la faveur de la libéralisation du marché de l'énergie, les fusions, acquisitions et prises de participation se sont multipliées. Ainsi, l'électricien italien Enel a mis 198 millions d'euros sur la table pour rafler 80 % de la Société française d'éoliennes, deuxième opérateur hexagonal du secteur. La filiale « Énergies nouvelles » d'EDF possède 1 500 MW, soit plus de cent parcs éoliens, et s'implante au Portugal, aux États-Unis, en Angleterre ou en Belgique. Le constructeur nucléaire Areva a finalement



Ce marché en pleine croissance profite plus aux gros opérateurs énergétiques qu'aux PME.

échoué à prendre 21,1 % du fabricant allemand REpower Systems, mais s'est offert Multibruid, spécialisé dans les éoliennes maritimes. Electrabel, filiale de Gaz de France-Suez (30 parcs), a notamment fait main basse sur l'anglais Nass & Wind Technologies, et sur la Compagnie des vents, numéro 1 français. Bonne affaire pour ce dernier : 180 éoliennes et 6 500 MW en projet lui ont rapporté 321 millions d'euros.

Autres acteurs, des multinationales comme General Electric, Total ou encore Veolia Environnement : sa filiale Eolfi ratisse le nord de l'Aube pour y ériger « le plus grand parc éolien français » (75 turbines) et annonce 6 000 MW en portefeuille. « *Il y a eu une petite bulle financière en 2006-2007* », concède Benoît Praderie, qui a quitté le SER pour la Fédération des énergies du vent.

Sur son site, Planète éolienne, cette fédération accuse l'État de trop encadrer, et les antiéoliens de mettre en danger le développement de cette énergie ou de servir les intérêts du nucléaire. Mais, moins de

réglementation, c'est comme toujours laisser libre cours à la désastreuse autorégulation prônée par le lobby industriel. Raphaël Claustre, au Comité de liaison énergies renouvelables (Cler), estime que c'est le prix à payer pour l'essor de l'éolien en France, tout comme une grande majorité des défenseurs historiques des énergies renouvelables. Christiane Marty, de SUD-Énergie et d'Attac, qui critique vertement la tendance capitaliste du marché de l'énergie, déplore que toute argumentation soit « *systématiquement ramenée à une position pronucléaire, qui empêche tout débat sérieux* ».

Pour qu'émerge une industrie nationale, l'État a eu recours à l'incitation financière, via un tarif d'achat garanti sur quinze ans de l'électricité produite par les éoliennes (2). « *Une rente attractive mais pas induite, calculée pour avoir 8 à 10 % de taux de rentabilité interne* », commente Raphaël Claustre, qui renâcle à se rendre à l'évidence : elle ne nourrit que très peu les PME françaises et attrait, pour l'essentiel, dans les poches

des groupes énergétiques. « Le tarif garanti rend les investissements sûrs, on y trouve beaucoup de spéculation et de fonds de placements », analyse Samuel Moison, fondateur de l'association coopérative Éoliennes en Mayenne. Selon ce développeur de projets solidaires, les aides étatiques contribuent peu au développement local, et la création d'emplois, contrairement à ce qui est dit, n'est pas « flagrante ».

Sur le terrain, la stratégie de colonisation est bien rodée. Les investisseurs laissent défricher les « développeurs » – bureaux d'études, groupements agricoles ou petites sociétés exploitantes – qui épaulent les communes pour constituer les dossiers de ZDE. La surenchère aux revenus de la taxe professionnelle et aux emplois locaux n'est pas rare. « Le tarif moyen annoncé est de 6 000 euros par mégawatt installé, mais on peut atteindre 8 000 à 10 000 », témoigne Samuel Moison. Des promesses « à la limite du

suite p.14

Selon Samuel Moison, fondateur de la coopérative Éoliennes en Mayenne, les aides étatiques contribuent peu au développement local, et la création d'emplois, contrairement à ce qui est dit, n'est pas « flagrante ».

Pourquoi ils disent non

Alors que les communes sont de plus en plus sollicitées pour implanter des éoliennes, l'opposition grandit, comme à Ally (Haute-Loire) ou dans le Forez.

EN 2006, LE CONSEILLER GÉNÉRAL du canton d'Ally (Haute-Loire), Jean-Pierre Vigier, voyait dans l'éolien un nouvel eldorado, avec un tourisme qui ne manquerait pas de créer des recettes. Onze aérogénérateurs sur les vingt-six du parc ont été installés à moins de 500 mètres des habitations. La société Boralex, l'exploitante du site, annonçait 194 000 euros annuels de manne financière au titre de la taxe professionnelle. Les petites communes rêvent alors de « projets » : « Faire revenir des gens, comme l'explique Marie-Pierre Olnagol, la maire. On habite sous une éolienne, on les entend, mais bon... Ça ne casse pas les oreilles. »

La fronde s'est pourtant installée durant l'hiver 2006, après un an de fonctionnement : 49 habitants refusent les machines, responsables de bruits lancinants qui troublent leur sommeil. « C'est comme les accidents de voiture, il faut que notre expérience serve aux autres », confiait une habitante (1). Ce projet, résolument soutenu par la Région, est aujourd'hui brocardé par les contempteurs de l'éolien.

Les manœuvres financières sont instructives : un document interne de la section départementale de la FNSEA, le syndicat agricole majoritaire en France, montre qu'elle s'est préparée à recevoir les développeurs de parcs éoliens qui arpentent la campagne. La FNSEA a signé en octobre 2002 un protocole d'accord avec le Syndicat des énergies renouvelables et incite fortement les agriculteurs à signer des baux. L'éolien industriel rapporterait plus que l'élevage.

On est plus intrigué quand on observe que l'un des protagonistes du document n'est autre que Jean-Pierre Olnagol, l'époux de la maire d'Ally, et que celui-ci possède l'entreprise Les Artisans de Margeride, une laiterie subventionnée par la société Boralex à hauteur de 10 000 euros. Mieux encore, un des fils de la même famille a été embauché à la maintenance des sites. Le document s'achève par cette sentence toute proverbiale dans nos campagnes : « Il faut être discret sur ce dossier. »

« C'est au mieux-disant », explique Bernard Veissière, maire d'Ardes-sur-Couze (Puy-de-Dôme). Vingt-six éoliennes doivent être construites sur son territoire avant fin 2008. Il admet que les communes sont sollicitées de toutes parts. « Tout se négocie, c'est finalement comme un appel d'offres. » La taxe professionnelle générée par le parc éolien devrait être d'environ 140 000 euros par an.



Certains habitants refusent ces machines, dont le bruit lancinant trouble leur sommeil.

Claude Chazelle, architecte paysagiste, observe une frénésie spéculative : « On a lâché les loups dans les campagnes sans aucun garde-fou. Les zones de développement éolien tentent d'encadrer le développement, mais elles arrivent un peu tard. »

Dans le Forez, le projet des Hautes-Chaumes a sonné le rappel de la résistance à l'éolien industriel. Le mât de mesure du vent a été saboté deux fois en 2002. À Saint-Martin-des-Olmes, les promoteurs sont tombés sur un hameau d'irréductibles. « Approchés », les époux Macaux, de vieux communistes, n'ont pas lâché. Dans la région, la location peut dépasser 1 500 euros annuels par éolienne. « Ils proposaient aussi de nous faire un kilomètre de goudron ! » Comme en Afrique, alors ? « Pour la location des terrains, on avait demandé trois fois plus que le prix normal pour qu'ils refusent... et ils ont accepté ! »

Dans le Forez, le projet a été abandonné après l'enquête publique, et ce malgré une pression financière non négligeable. À Ally, les éoliennes n'ont pas « fait revenir des gens » à la campagne. Et ceux qui y viennent justement pour quitter la ville et ses embarras, comme Emmanuelle Petitjean, arrivée de Paris et propriétaire d'une maison à 700 mètres d'un mât de mesure, sont plutôt critiques : « Une éolienne, je ne trouve pas ça laid, mais c'est une escroquerie financière. »

CHRISTOPHE GOBY

- (1) La Galipote, été 2007.
- (2) La Montagne, 25 août 2007.
- (3) Miam, octobre 2006 (magazine du conseil régional d'Auvergne).

Quel intérêt climatique ?

Le parc éolien européen compte environ 61 400 MW (l'équivalent, en production, d'une quinzaine de réacteurs nucléaires). La France (3 260 MW), qui possède le deuxième potentiel éolien d'Europe, est au troisième rang, loin derrière l'Allemagne (23 000 MW) et l'Espagne (15 000 MW). Rapporté à un nombre d'habitants, c'est le Danemark qui est le plus équipé : près de 0,6 MW pour 1 000 habitants, avec un parc équivalent en puissance à celui de la France, qui se situait au 10^e rang en mars 2008, avec quelque 0,05 MW pour 1 000 habitants.

Fin 2007, la production française couvrait 0,8 % de la consommation annuelle d'électricité du pays. Le Grenelle de l'environnement veut porter cette part à 10 % en 2020, grâce à 25 000 MW d'éolien (dont un quart en mer), soit 8 000 turbines. Mais si la consommation continue à croître au rythme actuel, ce parc en couvrira à peine 6 % ! Difficile d'arguer qu'il participera significativement à la réduction des gaz à effets de serre nationaux... Ainsi, à défaut d'engager une vraie politique de sobriété énergétique (la consommation d'électricité pourrait être divisée par deux), une arlésienne, l'éolien industriel restera une niche économique et financière avant d'être une indiscutable grande cause écologique.

Une semaine pour l'énergie écologique

Depuis le 17 novembre et jusqu'au 22, se tient au Cnit Paris-La Défense la 1^{re} semaine des énergies renouvelables, du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie. Cette importante manifestation est marquée par une dizaine de colloques. On attend quelques annonces ministérielles. Voir le site : www.ademe-energie-changeonsdere.fr

PATRICK PIRO

suite de la p.13 *raisonnable* » mais pourtant « *dérisoires* » au regard des bénéficiaires qui pourraient revenir aux collectivités si elles étaient réellement impliquées dans le montage. Car une fois la ZDE autorisée et les permis de construire accordés, soit le parc passe aux mains d'une société d'exploitation (voire d'une société écran) – « *c'est parfois difficile, même pour les maires, de savoir qui est derrière un parc* » –, soit il est vendu aux opérateurs. Les mégawatts au plus offrant ! 200 000 euros pour un simple permis d'installer 1 MW sur un bout de terrain, 2,4 millions d'euros (un triplement en cinq ans) pour une turbine de 2 MW prête à produire. Un projet de parc de 70 MW (30 éoliennes) rapporte donc entre 14 millions et 119 millions d'euros pour un coût réel variant de 300 000 euros à 75 millions d'euros.

À ce tarif, le moindre site classé « vent fort » à « vent faible », et surtout à moins de 16 km d'un point de raccordement au réseau (distance maximale fixée par la loi), est un pot de miel qui attise les convoitises. Les opposants sont malmenés. Selon les régions et les opérateurs, on frise l'omerta. Les médias trop curieux se font éconduire, les autres circonvier par la propagande d'un éolien vert et propre. Les riverains sont parfois consultés, parfois tenus à l'écart. Ils vont devoir s'accommoder de la cohabitation avec des moulins d'acier de 145 mètres de haut, dont il est faux de dire qu'ils ne présentent aucune nuisance. Certains élus, intéressés par la location de leurs terrains, tiennent l'argument primaire : c'est écolo, ça rapportera au territoire, et puis « *c'est le Grenelle !* ». « *Il n'existe aucun suivi, aucune visibilité sur le développement régional et national après autorisation* », déplore un fonctionnaire de l'État en charge de l'étude des ZDE (3). EDF/RTE, qui assure le suivi des exploitants, ne communique que parcimonieusement ses données. Là où l'Allemagne publie un état détaillé mensuel, on attend encore le rapport annuel 2007, portant sur le seul bilan énergétique.

« *Ça avance très vite*, dit Samuel Moisan, et je pense que la quasi-totalité des sites potentiels en France sont "sous option." » Les opérateurs ont fait signer des promesses de bail emphytéotique (99 ans) aux propriétaires, s'assurant ainsi d'avoir la main si une ZDE se met en place. L'espace éolien se fait rare, les prix montent, et la tâche devient difficile pour ceux qui prônent un autre modèle éolien, solidaire, respectueux de l'environnement naturel et social, rapportant à la collectivité par le biais de l'appel à l'épargne populaire.

CHRISTINE TRÉGUIER

(1) Depuis le 14 juillet 2007, seules les éoliennes construites au sein de ZDE, proposées par les communes et autorisées par le préfet, ouvrent droit au tarif d'achat majoré de l'électricité produite.

(2) Actuellement de 0,082 euro par kilowattheure sur dix ans en métropole

(3) Le site www.suivi-éolien.fr est en berne depuis deux ans.